



Le Forgien



Bulletin municipal d'informations

Février 2022
N°51

■ Vie communale

■ Jeunesse

■ Animations

■ Services



1er Marché de Noël
à Forges

Mail : mairie.forges@orange.fr
Site internet : www.mairie-forges.fr





Vie Communale

Le mot du Maire

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil Municipal ne peut pas vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux qui est surtout l'occasion d'échanges et de partage. En ces circonstances, je souhaite qu'au printemps on puisse organiser ce moment convivial et partager le verre de l'amitié même si on doit le faire à l'extérieur.

Deux ans se sont déjà écoulés avec plusieurs confinements, des contraintes et des restrictions, des variants qui ne cessent de muter et l'espoir de la vaccination.

Même si on se doit de respecter la libre pensée de chacun(e) force est de constater que la plupart des malades admis en service de réanimation sont des non-vaccinés, qu'aujourd'hui de nombreuses interventions chirurgicales vitales sont déprogrammées avec les risques que cela suppose pour les malades.

Depuis deux ans, cette crise sanitaire a mis en avant certaines failles de nos services publics et, notamment, celle de la gestion de l'hôpital (17 500 lits supprimés depuis 2017). Même si l'État se doit de rester très attentif à la maîtrise des dépenses, il faut cesser la seule gestion comptable de l'hôpital et accroître la reconnaissance humaine et financière de nos personnels soignants à l'hôpital ou en EHPAD.

L'éducation et la santé doivent être des sujets prioritaires des échéances électorales du printemps 2022. N'oublions pas nos valeurs républicaines de partage, de solidarité et d'humanisme qui sont les fondements de notre République. Les choix à opérer seront certainement parmi les plus décisifs depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Sur le plan communal, les problèmes liés à la pandémie et la lourdeur administrative ont entraîné des retards dans nos projets 2021.

L'appel d'offres pour la première tranche de restauration de l'église a été lancé début décembre. J'espère que tous les lots seront fructueux et que les travaux pourront commencer rapidement.

L'assainissement collectif sur Puydrouard va débuter en 2022.

Je déplore que peu de personnes aient participé à la réunion publique organisée mi-novembre sur le devenir de l'espace partagé que la municipalité souhaite construire avec les citoyens. Nous y reviendrons (voir par ailleurs).

Les travaux de rénovation des deux classes de l'école primaire se dérouleront au printemps et à l'été 2022 avec un financement dans le cadre du "Plan de relance".

Toujours dans le cadre du plan de relance de l'État, la CDC AUNIS SUD a obtenu une subvention de 60 % pour la rénovation énergétique du bâtiment des "BAMBINS D'AUNIS". Les travaux consistent au remplacement de la vieille chaudière gaz très énergivore par une chaudière à granulés bois, à l'installation d'une ventilation double flux et d'un éclairage LED dans l'ensemble des locaux.



d'honneur communale argent pour ses 20 ans au service de la fonction publique territoriale accomplis au sein de notre collectivité. Les élus souhaitent bonne chance à Mme Stéphanie BRET dans son nouvel emploi et une agréable retraite à Mr Richard BARBIER.

Mes collègues élus et le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour 2022.

Que cette nouvelle année soit plus paisible, plus fraternelle et plus solidaire.

Amicalement, Micheline BERNARD



2022 voit quelques changements au sein du personnel communal :

Mme Stéphanie BRET a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière et a obtenu sa mutation à l'Agence Postale du THOU.

Mr Richard BARBIER, après 30 ans de bons et loyaux services à la commune, a fait valoir ses droits à la retraite. Il sera remplacé au 1er février par Mr Benjamin DELILE, actuellement agent technique à Aigrefeuille, nous lui souhaitons la bienvenue.

Le Conseil Municipal remercie très chaleureusement l'ensemble des agents municipaux pour leur dévouement, pour le travail accompli et particulièrement Mme Christine THOUENON à qui j'ai remis la médaille



Micheline BERNARD,
Maire de Forges et son conseil municipal
vous souhaitent de bonnes fêtes et une belle année.
Prenez soin de vous et de vos proches

L'urbanisme se dématérialise

À compter du 1er janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme sont dématérialisées afin de gagner en efficacité.

Afin de faciliter vos démarches, c'est sur le site Internet le GNAU (Accueil | Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (urbanisme17.fr) que doivent être déposées, sous forme électronique, toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Après une phase d'expérimentation pour les professionnels, la plateforme est également ouverte aux particuliers depuis le 1er novembre, quelle que soit la demande (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner).



Quels sont les avantages ?

- Un service en ligne accessible 7/7-24/24 depuis chez vous
- Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel
- Une aide en ligne pour la constitution de votre dossier
- Un traitement des demandes optimisé
- Des échanges simplifiés avec l'administration, notamment pour l'envoi de pièces complémentaires
- Un gain de temps et d'argent avec cette version 100% numérique



Le dispositif REZO POUCE qu'est-ce que c'est ?

C'est un système d'autostop gratuit, sécurisé et organisé de courte distance pour assurer les utilisateurs et remettre au goût du jour la pratique de l'autostop.

Il vise à répondre aux besoins en mobilité des personnes en zone rurale ou périurbaine.

Quelles sont les étapes passées et à venir ?

Le conseil communautaire a validé la convention avec la SCI REZO POUCE en mars 2021. Par la suite, chaque commune volontaire a désigné un référent pour suivre le déploiement du dispositif. Pour la commune de Forges, il s'agit de Gilbert BERNARD.

Le mois de janvier sera consacré aux visites de terrain pour déterminer le nombre d'arrêt à implanter sur la commune. La mise en service opérationnelle est prévue au printemps 2022.





Vie Communale

Infos travaux

Assainissement collectif

Les travaux sur Puydrouard vont débuter le 01 mars par les préparatifs de mise en place du poste de relevage des effluents qui va se trouver au lieu-dit "La Merlusine" puis sur la RD 116 sortie du village en direction du château d'eau. Ensuite, la continuité se fera partie Ouest du village (côté La Rochelle) au niveau de la grande rue jusqu'au carrefour central et RD 112 (côté Le Thou).

Durée prévue des travaux : jusqu'au mois de juillet sans contraintes climatiques...

Nous vous tiendrons informés rapidement de la gêne occasionnée durant cette phase de travaux afin que cela nuise le moins possible lors de vos déplacements sur ces secteurs.



Travaux voirie



Les travaux de réaménagement de la rue du Paradis y compris le carrefour sont presque terminés à la lecture de cet article. Il reste la signalisation panneau et peinture à mettre en place. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée lors de ce chantier.

Cout des travaux 37 167,84 € ttc, la partie aménagement "sécurité" du carrefour est subventionnée à hauteur d'environ 6 881€ par le département au titre du "fond des amendes de police". Ce fond est prélevé, en partie, sur les contraventions que payent les automobilistes afin de réaliser des travaux d'aménagement lié à la sécurité routière.

Liaison douce Puydrouard/Forges

Nous avons pu finaliser, début Décembre, le bornage de toutes les parcelles concernées par l'emprise de la future liaison douce passant par la rue du Stade, le bas du stade et retour sur la rue de l'Aunis à côté de l'arrêt bus du château d'eau.

Il fallait délimiter clairement la partie publique de la voirie afin de bien envisager la partie privée à acheter auprès du propriétaire concerné afin de réaliser un projet cohérent en

termes de sécurité pour les usagers.

La commission voirie a travaillé en 2021 sur les possibilités de mise en œuvre de cette liaison douce, il faut maintenant "chiffrer" le coût de ce chantier dans la perspective du budget 2022.

Travaux fibre

Comme cela a déjà été évoqué, nous procédons actuellement à l'enfouissement de 2800 mètres de gaine pour la fibre.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise AFTP de Forges : 3 tronçons sont concernés le "chemin des Pousse-Loube"



Chemin de Pousse-Loube

afin de relier Villeneuve au futur réseau, la liaison pour "les Rivières" par la route côté cimetière et la "rue du Stade" de l'entrée du terrain de sport à la RD 939.

Concernant la mise en service de tous les autres secteurs de la commune, nous n'avons AUCUNE INFORMATION de la part du maître d'œuvre "Charente-Maritime Très Haut Débit".

Le moins que l'on puisse dire c'est que de leur côté, il n'y a pas de débit ! Ils ne doivent pas être connectés à la fibre eux non plus ! C'est quand même vraiment dommage....

Dernière minute...Réunion de travail prévue le 08/02/22.

Eglise St Laurent

Suite aux informations parues dans le Forgien n°49, nous avons lancé l'appel d'offre pour la 1ère tranche de travaux concernant la rénovation extérieure de l'église St Laurent, celui-ci arrive à son dénouement d'ici quelques jours.

Les entreprises sont venues faire leurs visites en vue de répondre au dossier. Nous espérons que tout cela va être fructueux tout en espérant des résultats correspondants à l'estimatif réalisé par le Cabinet d'Architecte Lambert et Degas.

Les hausses de prix actuelles de toutes sortes de matériaux qui sont annoncés par les journaux télévisés, nous laissent très pessimistes sur les montants des travaux à venir.

Il faudra, malgré tout, les entreprendre afin de mettre cet édifice "hors d'eau" et stopper les dégradations.



L'église en 1910

Espace partagé "Tiers lieu"

Comme nous l'avons annoncé dans le précédent "Forgien", la commune a pu acquérir la "maison Desbordes" grâce à l'intervention de l'EPFNA (Etablissement Public Foncier régional de Nouvelle Aquitaine).

Lors de la réunion publique du 15 novembre, nous avons pu porter à la connaissance des participants (pas assez nombreux !) les premières pistes de réflexions du Conseil Municipal sur le devenir de cet espace. Le débat a permis de prendre en compte un certain nombre de suggestions faites.

Maintenant, il convient d'avancer sur ce projet. Nous rappelons que le souhait de la municipalité est que cet espace soit partagé de sa conception à sa réalisation et à son utilisation par le maximum de citoyens intéressés par cet important projet.

Lors de la réunion de novembre, il a été proposé de faire une visite des lieux qui se terminerait par une rencontre avec les participants à la salle du Conseil Municipal à proximité. Cette rencontre qui pourrait être aussi un moment de convivialité aura lieu le samedi 5 mars 2022 de 10H00 à 12H00.

Un panneau annonçant l'initiative sera posé prochainement.



La Commune investit pour Vous!

« PROJET ESPACE PARTAGÉ »

- Projet d'agrandissement de la bibliothèque mais pas que...
- Projet d'espace partagé, associatif, éducatif, et lieu d'échanges de compétences inter-générationnelles.
- Imaginons la suite...

Etat des lieux actuel

- Constructions présentes sur la parcelle :
 - Une maison construite depuis 475 ans, dite « chassotte » (grain sur la moitié de l'angle)
 - Un ancien hangar à foin, un demi HOC (180, hauteur 4m)
 - Une dalle béton
 - Un puits
 - La parcelle de la parcelle est délimitée



« Avis à la population »

**Découvrez ce lieu
le Samedi 5 Mars
de 10h à 11h30
avant un apéro projet!**

Scénario 1: Réhabilitation de la maison

- Mise en conformité - sécurité et accessibilité (conformément à l'obligation d'un 200 m²)
- Restauration
- Rénovation générale de l'intérieur de la maison (climatisation, eau, électricité, plomberie, etc.)
- Remplacement du linteau des menuiseries extérieures, élimination des ponts thermiques et isolation des murs
- Création d'un espace extérieur aménagé pour accueillir des événements
- Mise en œuvre du projet



En vue de la constitution d'un groupe de travail « ouvert » pour la mise en œuvre du projet.
N'hésitez pas, venez...!

Etat civil

Décès :

AUDIN Ginette	le 22/01/2021
BARITEAU Gisèle	le 09/03/2021
TEILLAUD Jacques	le 23/03/2021
ROULLAUD Annie	le 02/05/2021
TELNOFF Bruno	le 08/05/2021
PAUL Mireille	le 28/06/2021
PINEAU Ghislaine	le 02/08/2021
GOUBIN Nicolas	le 04/12/2021

Mariages :

LECORCIER Matthieu et HABAJ Marguerite	le 14/02/2021
QUINTARD Thomas et MERCIER Gwenola	le 14/08/2021
MARIE Aline-Jeanne et NOVOTNY Olivier	le 14/08/2021
YONNET Chanel et AUMONT Gaëtan	le 11/09/2021

Naissances :

DEBUISSON Joshua	le 25/11/2020
PERONA MAGDELON Enzo	le 15/12/2020
RICHER William	le 16/12/2020
PROVOST Elena	le 16/01/2021
COUCHAUX Mia	le 25/01/2021
BARBIER Max	le 30/07/2021
LEFEVRE Yamar	le 04/08/2021
VINSON Aaron	le 10/08/2021
MULLER GRONDIN Marley	le 20/09/2021
BAKHAR Tessnym	le 19/10/2021
JAVAUULT CALVET Juno	le 15/12/2021
LE GALLO Constance	le 20/12/2021
DELEPINE Maï-Li	le 28/12/2021
GRONEMAN Emile	le 30/12/2021



Animations

Légende “La Retraite Bouliste”

Comme on peut le constater, nos joyeux et joyeuses retraité(e)s bouliste ne pratiquent pas que la pétanque, il leur arrive de se retrouver autour d'une table bien garnie !!!

Pour rappel, le rendez-vous de nos ami(e)s boulistes est le jeudi après-midi au Terrain des Allées ; quand le temps n'est pas beau, ils et elles se retrouvent à la salle des Associations pour jouer aux cartes. En fonction des conditions sanitaires, l'association organisera le **samedi après-midi 5 mars** un concours de belotte à la salle des fêtes de Forges.

Davantage de renseignements au 06 43 36 12 21.



La galette de l'Amicale Laïque

Les membres de la section “Gymnastique féminine” de l'Amicale Laïque ont renoué le 17 janvier avec la tradition de la galette des rois partagée avec leurs compagnons et arrosée d'une boisson mousseuse.

Pour rappel, la section “Gymnastique féminine” sous la direction de Annick Lucas se réunit tous les lundis pour des exercices d'entretien et d'assouplissement de 18H00 à 19H00 à la salle des fêtes de Forges. Les intéressé(e)s sont les bienvenu(e)s, il suffit de venir le lundi soir et de s'inscrire auprès de l'animatrice.



“Forges en fête” recrute

Le comité des fêtes, équipe dynamique et bénévole a vocation à rassembler les habitants pour proposer et organiser diverses animations festives, culturelles et / ou sportives tout en créant du lien entre eux.

Outre d'organiser des événements, son rôle consiste à faire en sorte que ces personnes motivées apportent la dynamique indispensable à la vie active du village.

Pour parvenir à atteindre ces objectifs, le comité des fêtes “Forges en Fête” souhaite étoffer son équipe et, donc, recruter les volontaires bénévoles qui souhaiteraient consacrer un peu de leur temps libre à l'animation du village.

Une première réunion a eu lieu le 25 janvier, si vous n'aviez pas pu y participer, vous pouvez toujours prendre contact avec l'association en téléphonant au 06 60 47 28 09. Merci.

Le comité des fêtes “Forges en Fête”



Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Forges participe au Prix des Lecteurs du réseau Aunis Sud. Ce réseau est formé de 14 bibliothèques dont 12 ont un catalogue commun ; un adhérent de l'une

de ces bibliothèques peut également emprunter dans les autres (site web : www.bibliotheques.aunis-sud.fr).

5 romans sont en compétition, le gagnant 2021 fut “Tout le bleu du ciel” de Mélissa Da Costa. Ce prix a lieu chaque année.

Les permanences sont tenues par les bénévoles : mercredi et vendredi de 16H00 à 18H00 et le samedi de 10H00 à 12H00.

LE PRIX DES LECTEURS des bibliothèques Aunis Sud

2^{ème} édition
octobre 2021 - juin 2022



**LE RESEAU DES
BIBLIOTHEQUES**

*Aunis-
Sud*
103 Communes
de Coirons

Les 5 livres sélectionnés sont :

- L'Ami de Tiffany Tavernier
Editeur Sabine Wespieser
- Une rose seule de Muriel Barbery
Editeur Actes Sud
- Femmes en colère de Mathieu Menegaux
Editeur Grasset
- Les corps conjugaux de Sophie de Baëre
Editeur Lattès
- Les yeux ouverts de Elise Brisou
La Nage de l'ourse éditions

LE PRIX



Le prix du roman de fiction est **décerné** par les **lecteurs inscrits** dans l'une des bibliothèques du réseau Aunis Sud. Les livres sont mis à disposition des lecteurs.

LES LIVRES

Une sélection de livres a été faite par les bibliothécaires du réseau. Ces œuvres sont écrites par des auteurs français et n'ont pas encore reçu de prix. Toutes ont été éditées entre janvier 2020 et juin 2021.

Les lecteurs sont invités, lors de la **réunion de lancement du prix**, à voter pour les livres qu'ils souhaitent voir participer. Le vote se fait à main levée, sans connaissance du titre ou de l'auteur, à partir de la lecture d'un résumé, d'un extrait et de mots clés. A la suite de ce vote, les 5 livres les mieux classés sont choisis pour concourir au prix.

LES LECTEURS

Les lecteurs s'engagent :

- A lire les 5 livres sélectionnés
- A respecter le délai habituel et maximum de prêt sans prolongation possible pour permettre le bon fonctionnement du prix
- A voter pour leur livre préféré



LE VOTE

Les **lecteurs votent individuellement et une seule fois**. Les bulletins sont à disposition dans les bibliothèques. Le

dépouillement des votes aura lieu en public, lors d'une rencontre de clôture du prix. Il sera également procédé à un **tirage au sort**, dont le gagnant se verra offrir un chèque cadeau.





Jeunesse

Ambiance festive à la restauration scolaire

Concours de la plus belle décoration de sapin.

Cette année encore une vingtaine d'enfants ont imaginé, fabriqué ou transformé une guirlande, un objet pour embellir le sapin du réfectoire et pour qu'il soit le plus beau possible. Les 20 enfants se sont vraiment investis pour participer à ce concours avec de très jolies réalisations que l'équipe de la restauration remercie sincèrement. Cependant il a bien fallu voter et cela n'a pas été une tâche facile pour les membres du jury, composé des agentes de l'école, des deux agents techniques, des stagiaires présentes sur cette période et des élus de passage sur le restaurant, qui devaient choisir les six plus belles réalisations parmi les vingt proposées.

C'est ainsi que les décorations de Emmanuelle, Nino, Léo, Lou, Alyssa et Alexandre ont reçu le plus de votes. Nos six gagnants ont reçu en récompense un mug rempli de chocolat. Ce moment festif a aussi permis aux enfants de dire au revoir à Stéphanie qui a accompagné, pendant plusieurs années, les enfants sur ce temps de la pause méridienne.

Pendant les fêtes de Noël, le sapin a rejoint la mairie et décoré le hall d'entrée pour que tout le monde en profite.

Le service de restauration scolaire



Inscriptions scolaires

Les inscriptions pour la rentrée prochaine en petite section concernent les enfants nés en 2019 et se dérouleront à l'école aux mois de mars et avril.

Si vous êtes concernés, merci de prendre rendez-vous avec la directrice, Mme Marie Gosseume, au 05 46 35 75 31.

Conseil Municipal des Jeunes

Maisons décorées

Pour la 1ère année, les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont organisé le concours des maisons décorées pour Halloween et Noël.

Pour Halloween, 6 maisons ont participé, c'est Madame Nadège GARDRAT chemin des roches que le jury a élu.

Pour Noël, 8 maisons ont participé, Madame Angélique BERTON, 7 rue de la Cordée a gagné.

Un Prix spécial a été attribué à Madame Katia MINGUET, 2 rue du Paradis qui, à l'unanimité est hors concours, car c'est trop BEAU !!!!!!!

Cette animation sera renouvelée l'an prochain. Un GRAND MERCI à tous les participants !



Gagnante Halloween : Nadège GARDRAT



Gagnante Noël : Angélique BERTON



Décore ton village

Dans le cadre du projet Espace Vie Sociale du centre de loisirs Les Bambins d'Aunis, les jeunes conseillers municipaux et la population de la commune, l'animation "Décore ton village" a pu réaliser des scénettes sur le thème de Noël avec uniquement des matériaux recyclés. Plusieurs

permanences ont pu être réalisées au mois de novembre, afin que tout soit prêt pour décembre. Malgré le peu de volontaires et bénévoles, un grand Bravo à tous les enfants, parents et forgiens présents lors de ces permanences. Quelques photos de ce "Forgien" témoignent de ce travail d'animation du village.

Marché de Noël

Le 1er marché de Noël animé par les jeunes conseillers municipaux et la municipalité a eu lieu le 4 décembre. A cette occasion, la municipalité avait organisé la distribution des paniers à tous les aînés de la commune. L'Association des Parents d'élèves de l'école "Les tilleuls" avait aussi prévu la distribution des sapins de Noël. Tout ce petit monde a pu découvrir les 15 exposants locaux qui vendaient leurs créations (structure sur bois, sac à main, décoration de Noël manuel, bijoux, parfums, jeux de société, épices, maquillage, broderie, lingette éponge...). Lors de la journée, 2 personnages se sont présentés pour la joie des grands et des petits : les mascottes "Ecureuil" et "Rudolph". Ca été un véritable succès, alors rendez-vous pour une deuxième édition l'an prochain.



Prix spécial Noël : Katia MINGUET



Décore ton village



Informations pratiques

Ouverture d'une permanence des Finances Publiques

Le Trésor Public qui, sur notre territoire, après avoir fermé l'agence d'Aigrefeuille (il y a quelques années déjà) supprime maintenant celle de Surgères (c'est imminent) nous annonce l'ouverture d'une permanence de ses services dans le cadre de la nouvelle "Maison France Service" à Surgères.

Voilà qui pourrait constituer une bonne nouvelle sauf que cette permanence se tiendrait uniquement un jour par semaine le vendredi... On imagine facilement les listes d'attente qui vont se constituer !!! D'autant que la "Maison France Services" accueille d'autres services et qu'il n'y a qu'une employée...

Le Trésor Public "déménage" ses services indispensables aux citoyens et aux collectivités des 2 CDC (Aunis Atlantique et Aunis-Sud) à Ferrières. Encore une fois, l'Etat fait preuve du peu de considération qu'il porte aux usagers des services publics en éloignant toujours plus les endroits où l'on peut obtenir les renseignements ou/et services dont tout un chacun a besoin. Il commencerait à être grand temps de changer cette politique de disparition de nos grands services publics. Cela ne vaut malheureusement pas que pour le Trésor Public, La Poste, EDF, Pôle Emploi, la CAF et bien d'autres sont aussi "maltraités" !!!

PERMANENCES FINANCES PUBLIQUES

À compter du **4 février 2022**

un agent des Finances publiques vous accueillera
tous les vendredis
de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h15

à l'espace France-services de Surgères
Square du Château
(locaux commun avec la Maison de l'emploi)

Y sera assuré un accueil généraliste comprenant les services suivants :

- informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des produits locaux,
- accompagnement numérique pour les démarches en ligne,
- aide à la déclaration des revenus,
- aide à la gestion du prélèvement à la source,
- informations sur les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- faire une réclamation contentieuse,
- déposer une demande de remise gracieuse ou de délai de paiement,
- accompagnement au paiement en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers, amendes),
- aide pour l'achat en ligne de timbres fiscaux.

Avoir un chien susceptible d'être dangereux : quelles sont les règles ?

La détention d'un chien appartenant aux catégories, chien de garde ou de défense et chien d'attaque, est soumise à plusieurs conditions.

Les chiens concernés sont :

Chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) également appelés pit-bulls, Chiens de race Rottweiler, Chiens de race Tosa, Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, non-inscrits au livre des origines français (Lof).

Vous n'avez pas le droit de détenir un chien appartenant à cette catégorie si :

Vous êtes mineur, vous êtes majeur sous tutelle (sauf autorisation du juge des tutelles), vous avez été condamné pour un crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n°2 de votre casier judiciaire (ou dans un document équivalent au bulletin n°2 du casier judiciaire, si vous êtes étranger), la propriété ou la garde d'un chien vous a été retirée.

La détention d'un chien de 2ème catégorie par une personne non autorisée est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.

Vous devez suivre une formation permettant d'attester que vous êtes apte à détenir un chien de 2ème catégorie.

La formation se déroule sur une journée. Elle porte sur l'éducation, le comportement des chiens et la prévention des accidents.

Entre l'âge de 8 mois et 1 an, votre chien doit faire l'objet d'une évaluation comportementale par un vétérinaire agréé. L'évaluation a pour objet d'apprécier le danger potentiel que peut représenter votre chien.

Vous devez avoir une assurance responsabilité civile qui garantit votre responsabilité civile pour les éventuels dommages que votre chien pourrait causer à des tiers.

L'absence d'assurance est passible d'une amende d'un montant maximal de 450 €.

La détention d'un chien de 2ème catégorie est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence. Si vous avez plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien. **Le fait de ne pas détenir de permis provisoire ou définitif de détention est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.**

Pour rappel, il est vivement conseillé de les tenir en laisse, avec muselière et de disposer d'un enclos fermé et sécurisé.



Emploi Aunis-Sud

Prochains évènements en faveur de "l'Emploi" à retenir sur le 1er semestre 2022

- 10 février 2022 : Job dating des Structures de l'Insertion par l'activité Économique (SIAE) organisé par la Maison de l'Emploi à Surgères
- 16 mars 2022 : Salon de l'emploi et des jobs saisonnier à Castel Park de Surgères
- 12, 13, 14 mai 2022 : Les journées du patrimoine économique, proposition de visites d'entreprises et de découverte des savoir-faire sur notre territoire (le programme détaillé n'est pas encore connu)



Retrouvez les offres d'emploi

du territoire Aunis Sud



Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

Les offres d'emploi du territoire Aunis Sud sont à retrouver sur www.emploi.aunis-sud.fr



INFOS MAIRIE

ACCUEIL MAIRIE



☎ 05 46 35 52 70
mairie.forges@orange.fr
www.mairie-forges.fr

Horaires d'ouverture de votre mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h/18h
Mardi	9h/12h	Fermé
Mercredi	Fermé	14h/18h
Jeudi	9h/12h	Fermé
Vendredi	Fermé	14h/17h30

Vous retrouverez la liste des assistantes maternelles, des entreprises et des associations de la commune sur notre site internet : www.mairie-forges.fr ou en mairie.

Permanence des élus

Micheline BERNARD : Maire, vous recevra en mairie le lundi, mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

Philippe BARITEAU : 1^{er} adjoint, délégué à la voirie, urbanisme et personnel communal sur rendez-vous

Isabelle VILLAUDY TALLEC : 2^{ème} adjointe, déléguée aux affaires scolaires et péri-scolaires sur rendez-vous

Philippe TERRIEN : 3^{ème} adjoint, délégué aux bâtiments, à l'environnement et à l'animation/culture sur rendez-vous

Gilbert BERNARD : conseiller délégué à l'action sociale aux solidarités et à la communication, assure une permanence au titre du CCAS tous les jeudis matins et sur rendez-vous.

Gestion des dossiers aux heures d'ouverture de la mairie

CHRISTINE

sauf vendredi

- état civil
- élections
- PACS
- Recensement militaire
- sortie du territoire

CATHERINE

sauf lundi

- urbanisme (sur rendez-vous pour le dépôt de dossiers)
- voirie
- assainissement

Bibliothèque

Ouverte le mercredi et le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Agence Postale Communale

Renseignements 05 46 35 52 69

Heures d'ouverture :

Lundi : 14h/18h - Mardi : FERME
Mercredi 14h/19h - Jeudi : 9h/12h30
Vendredi : 14h/17h30 - Samedi : 10h/13h

SALLE DES FÊTES

Salle associative



Réservation et gestion assurées par la mairie

AGENCE POSTALE COMMUNALE

accession par la mairie



Tablette tactile en libre service

Accès à :

- LA POSTE produits et services
- LA BANQUE POSTALE consulter et gérer ses comptes
- LA POSTE MOBILE
- Accès services publics : Impôts, Cadastre, Sécu. Soc., CAF, Légifrance, Pôle emploi, etc...

LA POSTE



Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et les invitons à se présenter au secrétariat de la mairie munis de leur livret de famille.